

"Les systèmes de justice face à la pandémie du Covid-19" - Par monsieur le président Jean-Paul Jean, pour Le Club des juristes

06/05/2020



Que peut le droit ? Les polémiques franco-françaises portant en particulier sur la législation d'exception en période de confinement et le recul de l'état de droit, l'activité réduite des tribunaux, les difficultés des avocats du quotidien, les stocks de dossiers et les retards qui s'accumulent, peuvent-elles être mesurées à l'aune de la comparaison avec d'autres pays dont les systèmes juridiques ont quelque proximité avec le nôtre ? La complexité intrinsèque d'une approche comparée résulte aussi de la nécessité d'intégrer d'autres paramètres externes essentiels comme par exemple la perception du monde politique ou l'organisation centralisée ou déconcentrée de l'Etat héritée de l'histoire, qui permettent de mieux comprendre les différences fondamentales du niveau de confiance dans les institutions et le rapport à la décision publique en France et en Allemagne, analyse qui s'applique aussi en matière de droit et justice.

[CLIQUEZ ICI POUR LIRE L'INTERVIEW SUR LE SITE DU CLUB DES JURISTES](#)